



PRÉFÈTE DE LA CÔTE-D'OR

Liberté
Égalité
Fraternité

Dijon, le 29 mai 2026

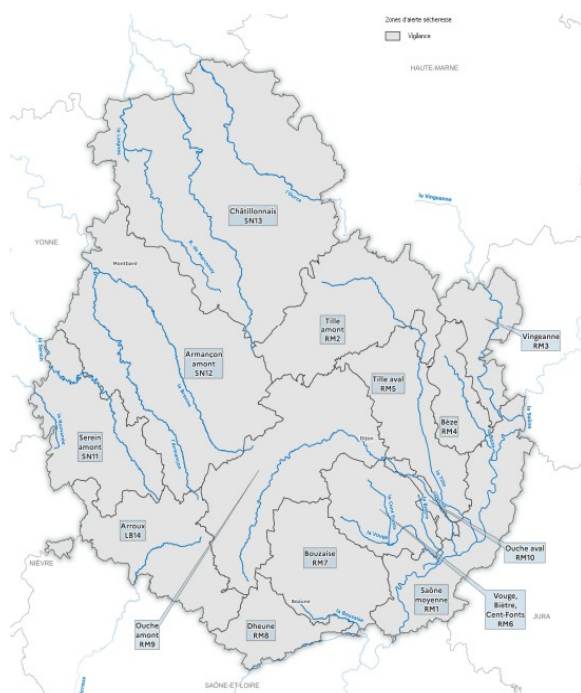
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La préfète place le département de la Côte-d'Or en situation de vigilance sécheresse L'ensemble de la population est invité à économiser l'eau

Malgré les précipitations du début de l'hiver 2025-2026, le déficit de précipitations constaté sur cinq mois, novembre et décembre 2025, janvier, mars et avril 2026, a conduit à la baisse notable des débits des cours d'eau. Le mois de décembre 2025 affiche le déficit le plus marqué de la saison, jusqu'à 50 %.

Les fortes températures constatées ces derniers jours, le temps sec et venteux ont renforcé la baisse des niveaux des cours d'eau, justifiant ainsi de placer l'ensemble du département en vigilance.

Dans ce contexte, Violaine DÉMARET, préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de la Côte-d'Or, a signé un arrêté préfectoral de constat de franchissement de seuils applicable à **partir du 29 mai 2026**.



Le franchissement du seuil de vigilance, premier seuil de gravité de la sécheresse, conduit à des actions de sensibilisation et de communication, sans porter de restriction.

Les services de l'État restent vigilants sur cette situation de la sécheresse. Le manque d'eau est de plus en plus perceptible sur notre territoire, année après année. C'est pourquoi l'ensemble des usagers, qu'ils soient particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités, sont invités à faire preuve de sobriété dans leurs consommations et à adapter leurs pratiques à ce nouveau contexte.

La préfète appelle l'ensemble des acteurs à sensibiliser et à communiquer le plus largement possible en faveur des économies d'eau.

L'arrêté préfectoral, la carte ainsi que des plaquettes d'information sont disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Gestion-de-la-ressource-en-eau/Gestion-de-l-etiage>

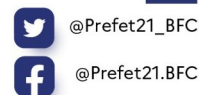
Par ailleurs, la **plateforme VigiEau** permet d'informer les citoyens sur les restrictions sécheresse en cours. Les particuliers pourront ainsi se tenir informés des restrictions les concernant (arrosage des jardins, remplissage des piscines, etc) et les ménages pourront trouver des gestes simples du quotidien permettant de gagner en sobriété dans leurs usages de l'eau à la maison. Le site est accessible avec le lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr>

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la
communication interministérielle



Même quand il pleut,
les réserves en eau
restent

FRAGILES

dans le département
de la **Côte-d'Or**

La **vulnérabilité de la ressource en eau en Côte-d'Or**, du fait de sa position en tête de 3 bassins versants (Saône, Seine, Loire) conduit fréquemment en période de sécheresse à la prise de **mesures de restrictions**. Celles-ci ont pour **objectif de préserver les usages prioritaires** dont l'alimentation en eau potable.

L'hiver a présenté un déficit pluviométrique qui n'a pas permis aux nappes souterraines de revenir à leur niveau normal de début de printemps. Compte tenu du temps sec et des températures élevées, la **situation demeure préoccupante** dans les cours d'eau du département et les événements orageux ne sont pas de nature à améliorer la situation durablement.

**Soyons tous citoyens,
économisons l'eau**

ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON



Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette



Préférez les douches aux bains : Un bain consomme 5x plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

20%

Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = des centaines de m³ par an

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...



Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies